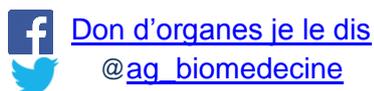


22 JUIN 2014,
**14^{ème} édition de la Journée nationale de réflexion sur le don
d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs.**



DOSSIER DE PRESSE

www.dondorganes.fr



Contacts presse :

Shadow Communication pour l'Agence de la biomédecine

Stéphanie Timon – 06 68 91 92 48 – stephanietimon@shadowcommunication.fr

Maryline Pillorge - 06 12 57 15 37 – marylinepillorge@shadowcommunication.fr

Karima Doukkali – 07 77 36 64 10 – karimadoukkali@shadowcommunication.fr

SOMMAIRE

- I. 2014, un dispositif de communication pour une mobilisation massive et immédiate** **Page 3**
 - a. Un objectif : inciter les Français à transmettre à leurs proches, leur position sur le don d'organes
 - b. Un dispositif de communication pour inciter au passage à l'acte immédiat
 - b.1 - Le message de la campagne
 - b.2 - Un parti pris créatif simple et visible
 - b.3 – Une médiatisation à l'échelle nationale pour toucher le plus grand nombre
 - c. De nombreuses actions sur tout le territoire pour informer sur le don d'organes et exprimer la reconnaissance aux donateurs
 - c.1 La mobilisation des associations et des hôpitaux pour informer et sensibiliser
 - c.2 Des hommages prévus en reconnaissance aux donateurs

- II. Le prélèvement et la greffe d'organes en chiffres en France en 2013** **Page 7**
 - a. La greffe d'organes en France en 2013
 - b. La greffe d'organes en régions
 - c. 1991 – 2013, retour sur 22 ans de greffe d'organes

- III. Le don d'organes et la greffe, un enjeu de santé publique** **Page 9**
 - a. La transmission de sa position à ses proches : élément clé du don d'organes
 - b. Communiquer son choix pour éviter une décision difficile à ses proches
 - c. Tout le monde est concerné, quel que soit l'âge : on peut donner ses organes après 80 ans

- IV. Ils témoignent** **Page 11**

- V. L'Agence de la biomédecine** **Page 12**
 - a. Ses missions
 - b. Ses partenaires

I. 2014, un dispositif de communication pour une mobilisation massive et immédiate

a. Un objectif : inciter les Français à transmettre à leurs proches, leur position sur le don d'organes

La Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donateurs, le 22 juin, est l'un des principaux temps fort de la communication grand public mis en place par l'Agence de la biomédecine sur ce thème de santé publique. Cette journée de mobilisation est réalisée en collaboration avec les centres hospitaliers et les associations de promotion du don d'organes et de tissus.

Son objectif est d'inciter chacun à transmettre à ses proches, sa position sur le don d'organes après sa mort, pour in fine soigner des personnes malades en attente d'une greffe.

Le législateur a parié sur la générosité du public et la solidarité, clé de voûte de notre système de protection sociale. Ainsi, en France, selon la loi, nous sommes tous considérés comme donateurs d'organes potentiels, c'est ce que l'on appelle **le consentement présumé**. Le refus de donner ses organes s'exprime soit en s'inscrivant sur le Registre national des refus **tenu par l'Agence de la biomédecine**, soit en en témoignant de son opposition auprès de ses proches.

Pour respecter la volonté de chacun, conformément à la loi, quand une personne décède et que le prélèvement d'organes est possible, l'équipe médicale consulte obligatoirement **le Registre national des refus**.

Si le nom du défunt n'y figure pas, la loi impose à l'équipe médicale d'interroger la famille pour recueillir une éventuelle opposition au don d'organes exprimée de son vivant par leur proche. **Du témoignage des proches, qui a une valeur légale, dépend toute la chaîne du prélèvement et de la greffe.**

Ne pas communiquer à ses proches son choix sur le don de ses organes, les expose au risque d'une décision difficile, dans un moment de deuil déjà très douloureux.

C'est pourquoi, augmenter le taux de transmission de sa position sur le don de ses organes à ses proches est l'enjeu prioritaire des campagnes de communication grand public de l'Agence de la biomédecine.

Or, actuellement, seul 1 Français sur 2 ayant pris position sur le don d'organes la transmet à ses proches (Source : Ipsos 2012).

b. Un dispositif de communication pour inciter au passage à l'acte immédiat

b.1 - Le message de la campagne

« **Maintenant. C'est le bon moment pour dire à vos proches si vous êtes ou non pour le don d'organes.** »



Dans la continuité de la campagne conduite en 2013, le 22 juin 2014 est une campagne résolument centrée sur l'importance de transmettre sa position à ses proches, insistant sur le critère d'immédiateté :

Un mot d'ordre simple qui permet également de rappeler que si l'on est pour le don de ses organes après sa mort, il suffit de le dire.

b.2 - Un parti pris créatif simple et visible

Les outils de communication (affiche et guide d'information) utilisent le **registre de la typographie** pour signifier la simplicité de l'échange avec ses proches. Ce parti pris visuel permet également d'apparaître fortement dans un environnement saturé en illustration et photographies.

Le message est mis en évidence dans la création graphique, en capitalisant sur le mot «**MAINTENANT**» afin de donner de l'importance au passage à l'acte et en créant de l'urgence : c'est maintenant qu'il faut le dire.

b.3 – Les outils de la campagne nationale



L'affiche



La couverture et un extrait du guide d'information sur le don d'organes

Ces outils d'information sont disponibles sur www.dondorganes.fr

b.3 – Une médiatisation à l'échelle nationale pour toucher le plus grand nombre

Un film télévisé de 45" et des formats courts de 12" seront diffusés **du 16 au 22 juin** sur les principales chaînes nationales.

Ce film a pour objectif de transformer un temps passif – le moment où l'on regarde la publicité à la télévision – en temps actif en faisant en sorte que les gens utilisent ce moment pour donner leur position à leurs proches.

Dans la continuité de la campagne 2013, qui avait fait appel à plusieurs personnalités du cinéma, le film télévisé 2014 fait une nouvelle fois appel à la générosité **d'un comédien reconnu, Gilles Lellouche**.

Le Film et ses versions courtes seront disponibles sur la chaîne **Youtube DonOrganeBiomedecine** de l'Agence **dès le 11 juin**.

Cette communication télévisée est complétée par **un achat d'espace sur Internet et en presse écrite nationale et magazine** (presse santé, féminine, presse télévisée, PQN...) afin de toucher au mieux l'ensemble de la population française.



Un dispositif de campagne relayé sur Internet et les réseaux sociaux

Un site d'information dédié www.dondorganes.fr :

- Infographies disponibles
- Visuels et outils d'information de la campagne de la campagne
- Les étapes du prélèvement à la greffe
- Témoignages
- Agenda des actions de proximité menées par les centres hospitaliers et les associations en faveur de la greffe à travers toute la France

 Une page Facebook « [don d'organes je le dis](https://www.facebook.com/dondorganes.je.le.dis) »

- Plus de 50 000 fans
- Un relai au rythme de la campagne

 Un compte twitter [@ag_biomedecine](https://twitter.com/ag_biomedecine)

c. De nombreuses actions sur tout le territoire pour informer sur le don d'organes et exprimer la reconnaissance aux donneurs

c.1 La mobilisation des associations et des hôpitaux pour informer et sensibiliser

Comme chaque année, les centres hospitaliers et associations, partenaires de la campagne sur le terrain, organisent de nombreuses manifestations en région pour inciter la population à transmettre sa position à ses proches mais aussi pour témoigner de la reconnaissance aux familles de donneurs. **Les actions réalisées en région par les centres hospitaliers et les associations sont disponibles sur www.dondorganes.fr.**

c.2 Des hommages prévus en reconnaissance aux donneurs

En France, la législation fait de l'acte de don d'organes un geste altruiste, c'est-à-dire gratuit et anonyme. Ce geste de solidarité sauve des milliers de vies chaque année en permettant à des patients d'être greffés. C'est pourquoi la loi de bioéthique de 2004 a prévu la création d'un **lieu de mémoire exprimant la reconnaissance envers ces donneurs dans les hôpitaux autorisés à prélever**.

Depuis la révision de la loi de bioéthique en juillet 2011, **le nom de la Journée nationale du 22 juin a évolué pour exprimer une reconnaissance nationale aux donneurs**.

Nombreux sont ceux qui, partout en France, témoignent chaque année de la reconnaissance aux donneurs en plantant un arbre, en élevant une stèle... En voici **quelques exemples avec notamment des manifestations prévues cette année :**

- En 2012, le Centre hospitalier de Verdun a organisé l'exposition « la greffe ça marche » et a inauguré un « Jardin du Cœur » autour de la plantation du Gingko Biloba, planté en 2002, afin de rappeler ce lieu de mémoire en hommage aux donneurs et à leurs familles.
- En 2013, le CHU de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) a inauguré une stèle de reconnaissance aux donneurs.
- **Ouverture en juin 2014** de la première Maison du Don d'Organes à Montpellier. Elle accueille les familles de donneurs, et tous ceux qui souhaitent obtenir de l'information au sujet du don d'organes et de la greffe.
- **Le 24 juin 2014**, au centre hospitalier de Versailles se tiendra une journée dédiée au don d'organes. Au programme, stand d'information et de sensibilisation dans le hall de l'Hôpital André Mignot, exposition par les enfants du service de Pédiatrie-Néonatalogie, lâcher de 87 ballons en mémoire des 87 prélevées par le service depuis sa création il y a dix ans, et conférence débat sur le thème « Don d'organes : regards croisés de la Science, du Droit et de l'Éthique ».
- **Le 20 juin 2014** à 11 h 00, le CHU de Nancy inaugurera « L'arbre de vie » pour rendre hommage aux dons et aux donneurs. Il s'agit d'une sculpture en tilleul peint réalisée par Jacques Petiteville, un artiste local.



II. Le prélèvement et la greffe d'organes en chiffres en France en 2013

a. La greffe d'organes en France en 2013

Chaque année, les malades en attente d'une greffe d'organes sont plus nombreux. Après avoir franchi en 2012, le seuil des 5 000 greffes avec 5 023 greffes, l'activité de greffe d'organes en France s'élève au total à **5 123 greffes en 2013**. C'est une **progression de 2% par rapport à 2012**.

En France en 2013, 5 123 greffes d'organes ont été réalisées alors que 18 976 personnes ont eu besoin d'une greffe.

Parmi ces 18 976 malades en attente d'une greffe :

- **11 616** étaient en attente de greffe d'organes sur la Liste Nationale d'Attente en date du 1^{er} janvier 2013 ;
- **7 360** ont rejoint la Liste Nationale d'Attente dans le courant de l'année 2013.

Activité de greffe d'organes 2008 – 2013 (dont donneurs vivants)						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cœur	360	359	356	398	397	410
Cœur-Poumons	19	21	19	12	20	11
Poumon	196	231	244	312	322	299
Foie	1011 (10)	1047 (12)	1092 (17)	1164 (14)	1161 (9)	1241 (13)
Rein	2937 (222)	2826 (223)	2892 (283)	2976 (302)	3044 (357)	3074 (401)
Pancréas	84	89	96	73	72	85
Intestin	13	7	9	10	7	3
TOTAL	4620 (232)	4580 (235)	4708 (300)	4945 (316)	5023 (366)	5123 (414)

Chaque année, le nombre de personnes inscrites en liste d'attente progresse. Le décalage entre le nombre de patients ayant eu besoin d'une greffe et le nombre de greffes réalisées est important comme les années précédentes.

- 93 311 patients ont été greffés en France depuis 1991.
- **52 330 personnes étaient porteuses d'un greffon fonctionnel en 2013 (50 000 en 2012).**

Il n'y a pas d'âge limite pour donner ses organes : on peut prélever des reins et un foie jusqu'à plus de 80 ans.

Depuis la fin des années 90, l'âge des donneurs et des receveurs ne cesse d'augmenter :

→ Du côté des donneurs :

- En 1996, la moyenne d'âge des donneurs était de 37 ans.
- **En 2013, la moyenne d'âge des donneurs était de 56 ans.**

→ Du côté des receveurs :

- En 1991, la moyenne d'âge des receveurs était de 42 ans.
- **En 2013, la moyenne d'âge des receveurs était de 50,6 ans.**

b. La greffe d'organes en régions

LIB	donneurs décédés prélevés*	greffes cardiaques	greffes cardio-pulm onaires	greffes pulmonaires	greffes hépatiques	greffes rénales	greffes pancréatiques	greffes intestinales	Nb de malades greffés	Nb total de candidats à la greffe	Nb de décès sur liste
Alsace	50	16	2	34	68	97	1	0	218	649	25
Aquitaine	84	15	0	22	56	114	0	0	207	733	29
Auvergne	26	16	0	0	19	47	0	0	82	291	6
Basse- Normandie	39	10	0	0	0	61	0	0	71	204	7
Bourgogne	41	10	0	0	0	41	0	0	51	232	2
Bretagne	96	20	0	0	117	136	0	0	273	668	21
Centre	76	22	0	0	89	131	0	0	242	638	27
Champagne-Arde nne	26	0	0	0	0	47	0	0	47	274	7
Corse	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Franche-Comté	27	0	0	0	24	31	0	0	55	237	10
Guadeloupe	9	0	0	0	0	16	0	0	16	203	8
Guyane	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Haute-Normandie	35	13	0	0	0	79	0	0	92	363	4
Ile-de-France	285	155	2	130	496	749	12	2	1546	6419	208
La Réunion	21	0	0	0	0	25	0	0	25	291	6
Languedoc-Rous sillon	83	11	0	0	70	146	2	0	229	637	6
Limousin	30	5	0	0	0	44	0	0	49	178	3
Lorraine	56	8	0	0	0	83	1	0	92	486	17
Martinique	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Midi-Pyrénées	63	14	0	15	40	175	12	0	256	923	23
Nord - Pas-de-Calais	114	18	0	0	58	140	0	0	216	838	23
Pays de la Loire	103	24	3	20	0	220	24	0	291	1016	20
Picardie	32	0	0	0	0	58	0	0	58	338	6
Poitou-Charentes	64	0	0	0	0	57	0	0	57	186	3
Provence-Alpes- Côte d'Azur	142	20	0	41	83	246	0	0	390	1102	44
Rhône-Alpes	169	33	4	37	121	331	33	1	560	2070	54
TOTAL	1680	410	11	299	1241	3074	85	3	5123	18976	559

III. Le don d'organes et la greffe, un enjeu de santé publique

a. La transmission de sa position à ses proches : élément clé du don d'organes

Il est important d'insister sur les éléments contextuels fondateurs de la chaîne du prélèvement à la greffe d'organes. Ainsi, le principe du consentement présumé, l'existence du Registre National des Refus et la transmission de sa position sur le don d'organes à ses proches sont fondamentaux.

Les coordonnées du Registre national des Refus sont disponibles dans le guide téléchargeable sur www.dondorganes.fr

Il est possible de s'inscrire dès l'âge de 13 ans sur le Registre National des Refus. L'inscription est révocable à tout moment par simple courrier.

Il est par ailleurs important de rappeler que **la carte de donneur n'a pas de valeur légale**. Les médecins interrogent **toujours** les proches. La présence éventuelle de la carte de donneur dans les effets personnels du défunt peut aider à engager le dialogue avec la famille, mais elle ne remplace pas cet échange.

b. Communiquer son choix pour éviter une décision difficile à ses proches

L'interrogation des proches est un moment crucial de l'activité de prélèvement. L'équipe médicale dispose de peu de temps, car le maintien en état des organes n'est possible que quelques heures. Et dans un climat chargé d'émotion face à la famille endeuillée, elle doit cependant agir, avec la plus grande délicatesse.

Lorsque le défunt a transmis sa volonté concernant le don de ses organes à ses proches, l'échange avec l'équipe médicale se déroule dans les meilleures conditions possibles et la chaîne de prélèvement et de greffe est soit stoppée soit rapidement enclenchée.

En revanche, lorsque les proches du défunt n'ont jamais abordé cette question avec lui, les conditions du dialogue sont beaucoup plus difficiles et l'impératif d'urgence peut être mal vécu.

Le témoignage des proches se base alors sur une interprétation des propos, des traits de caractère et des actions du défunt, avec toute la subjectivité que cela suppose. Dans de nombreux cas, la famille, dans le doute, préfère s'opposer au prélèvement.

Bien que la loi présume du consentement du défunt en l'absence de signes clairs d'opposition au prélèvement d'organes, **les médecins ne vont jamais à l'encontre de l'expression d'une opposition par ses proches.**

c. Tout le monde est concerné, quel que soit l'âge : on peut donner ses organes après 80 ans

Tout le monde peut être amené à recevoir, un jour, une greffe d'organes. Tout le monde peut également être amené à donner ses organes : **jeune ou âgé, contrairement aux idées reçues, il n'y a pas de contre-indication au don en lien avec l'âge avancé.**

Le prélèvement sur personnes décédées peut être envisagé même si celles-ci étaient sous traitement médical ou avaient des antécédents médicaux lourds. Les médecins sont seuls juges, au cas par cas, de l'opportunité du prélèvement au moment du décès et de la qualité de chacun des organes.

Aujourd'hui, le prélèvement est possible à tout âge. **Les personnes de plus de 60 ans**, qui se pensent souvent exclues du don d'organes et de la greffe du fait de leur âge sont tout autant concernées que les plus jeunes.

En effet, la moyenne d'âge des donneurs prélevés est passée de 40 ans en 1999 à plus de 56 ans en 2013.

→ En 2013, la moyenne d'âge des donneurs est de 56 ans, 35 % des donneurs ont plus de 65 ans et il est possible de recevoir un organe jusqu'à plus de 70 ans.

IV. Ils témoignent

Nadège Alvarez, 36 ans, Infirmière coordinatrice prélèvement d'organes et de tissus depuis 2008 à l'hôpital de Gap.

En tant que professionnelle, je suis tous les jours amenée à échanger avec des familles qui doivent faire face à une situation bouleversante et brutale, le décès d'un proche. Elles ont peu de temps pour intégrer la nouvelle du décès et la demande de don d'organes intervient au moment où la douleur de la perte est la plus forte.

En effet, même si la loi française indique le consentement présumé de chacun, c'est aux proches que revient la tâche de transmettre le choix du défunt. Dans le cas où ils ignorent son choix, ils se sentent démunis. Mon rôle et celui de mes collègues est de les accompagner, de retracer l'histoire de vie du défunt, pour tenter de déterminer si celui-ci avait envisagé de donner ses organes. Même si 9 Français sur 10 se disent favorables au don d'organes, on se rend compte qu'à l'issue de ces entretiens, dans les trois quarts des refus, il s'agit davantage de l'expression des proches, qui, dans le doute, s'abstiennent d'autoriser les prélèvements. Que l'on soit pour ou contre le don d'organes, il est impératif de transmettre sa position à ceux qui nous entourent, afin de leur permettre de faire un choix éclairé.



Victor Simon, 70 ans, greffé du foie en 2004.

J'ai subi un cancer du foie très grave, ma situation était critique et les médecins pensaient que sans greffe, je ne m'en sortirai pas. Je n'oublierai jamais la nuit de Noël 2004, au cours de laquelle j'ai pu bénéficier d'une greffe de foie. Cet événement m'a sauvé la vie. Grâce à la générosité de mon donneur, j'ai pu revivre normalement. Suite à cette greffe et à un traitement de 6 mois en chimiothérapie, je me suis senti à nouveau bien. Je suis aujourd'hui en pleine forme, je voyage et je fais beaucoup de sport. Cela fait 7 ans que je participe à la Course du Cœur. Cette année, j'étais capitaine de l'équipe de transplantés et je m'apprete à participer à de nouveaux événements sportifs.

Soraya Ben Hadj - Elle a transmis sa position sur le don d'organes à sa sœur

Je donne régulièrement mon sang depuis environ sept ans. Un jour sur internet, j'ai lu un article concernant le don d'organes. Cela m'a touchée et je me suis procurée une carte de donneur d'organes, parce que je souhaitais faire connaître ma position. C'est en regardant une campagne d'information à la télévision que j'ai appris que la carte seule n'avait pas de valeur légale, et qu'il était impératif de donner ma position à mes proches, puisque ce sont eux qui seraient chargés de transmettre ma position en cas de décès. J'ai choisi de faire part de mon choix à ma sœur.

Cela s'est fait naturellement, tout simplement, au détour d'une conversation sur le don du sang.



V. L'Agence de la biomédecine

a. Ses missions

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale d'État, placée sous la tutelle du Ministère de la Santé. Elle a été créée par la loi de bioéthique de 2004.

Elle exerce **ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines.**

L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet.

Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes, l'Agence de la biomédecine :

- Gère la Liste nationale d'attente de greffe et le Registre national des refus ;
- Coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons en France et à l'international. Elle assure 24 heures sur 24 la régulation des donneurs et la répartition et l'attribution des organes. Par l'intermédiaire de sa plateforme nationale et d'un logiciel spécialement conçu à cet effet pour appliquer les règles de répartition publiées au journal officiel, l'Agence recherche pour chaque organe d'un donneur, le meilleur receveur et propose le greffon à l'équipe de greffe. Lorsqu'un organe n'est adapté à aucun receveur en France, il est proposé aux organismes européens homologues de l'Agence. L'organisation du prélèvement et de la greffe incombe aux équipes médicales ;
- Garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes de justice ;
- Assure l'évaluation des activités médicales.

Enfin, l'Agence de la biomédecine est chargée de promouvoir et de développer l'information sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules.

b. Ses partenaires

L'Agence de la biomédecine s'emploie à rendre visible et à valoriser le travail quotidien des acteurs de la chaîne du prélèvement et de la greffe qui contribuent au succès de cette activité : Les associations, les coordinations hospitalières, les services de régulation et d'appui et les équipes de greffe.

Les associations en faveur de la greffe

Les principales missions des associations en faveur de la greffe sont de promouvoir les dons d'organes et de tissus, de favoriser les actions de recherche dans le domaine des greffes et d'apporter un soutien aux personnes en attente de greffe, aux transplantés ainsi qu'à leurs proches. Sur le plan de l'information, elles développent une communication de proximité auprès du grand public.

Très actives sur le terrain, ces associations sont partenaires de l'Agence de la biomédecine pour la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs, qu'elle organise chaque 22 juin.

Retrouvez la liste des associations et leurs coordonnées sur le site www.dondorganes.fr

Les établissements hospitaliers

Situés au cœur de la chaîne du prélèvement et de la greffe, les coordinations hospitalières dédiées aux activités de prélèvement et de greffe sont naturellement partenaires de la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donateurs.

L'ensemble de ces partenaires met à disposition du grand public des guides d'information sur le don d'organes et la greffe et réalise des actions de sensibilisation en régions avec rencontre de témoins greffés et de professionnels de santé.

Pour connaître les actions mises en place en 2014, rendez-vous sur la rubrique Agenda du site www.dondorganes.fr

L'Ordre des pharmaciens est partenaire de l'Agence de la biomédecine chaque 22 juin et propose à son réseau de commander des guides et des affiches.

www.dondorganes.fr

 [Don d'organes je le dis](#)

 [@ag_biomedecine](#)

Contacts presse :

Shadow Communication pour l'Agence de la biomédecine

Stéphanie Timon – 06 68 91 92 48 – stephanietimon@shadowcommunication.fr

Maryline Pillorge - 06 12 57 15 37 – marylinepillorge@shadowcommunication.fr

Karima Doukkali – 07 77 36 64 10 – karimadoukkali@shadowcommunication.fr